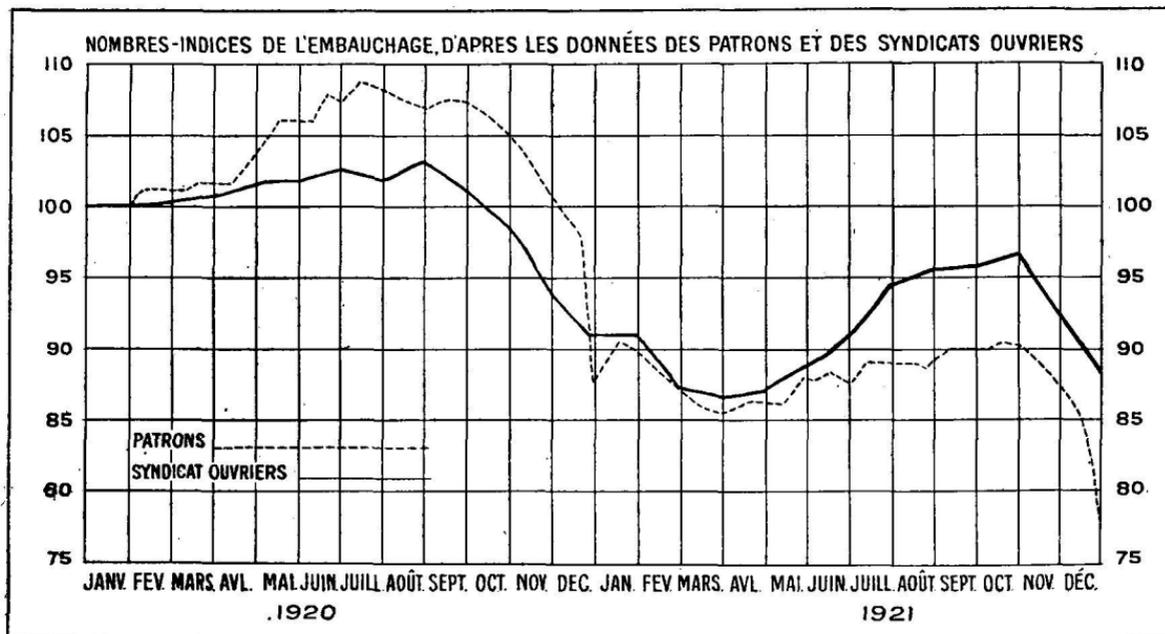


NOMBRES-INDICES DE L'EMBAUCHAGE POUR 1920 ET 1921.



Pour établir la courbe d'embauchage dressée sur les indications des patrons, on a représenté par 100 le nombre des ouvriers pourvus d'ouvrage le 17 janvier 1920.

Le point de départ de la courbe dressée sur les indications des syndicats ouvriers est constitué par le nombre des ouvriers syndiqués au travail le premier janvier 1920, qui constituaient 96.02 p.c. de leur total et qui est représenté par 100.